

## LÉGISLATURE 2021 – 2026

---

### PROCÈS-VERBAL no 11

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz

Mercredi 7 décembre 2022 à 19h00

Salle des Remparts

Présidence : M. José Espinosa

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal N° 10 de la séance du 2 novembre 2022
3. Communications du bureau du Conseil communal
4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil
5. Elections
6. Information au Conseil communal par ses représentants au sein des organismes intercommunaux
7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations
  - 7.1. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – Antennes 5G : un peu de friture sur la ligne ?
  - 7.2. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – Y a-t-il un pilote dans le bus communal ?
8. Réponses aux interpellations
  - 8.1. Réponse municipale N° 8/2022 – Interpellation de Mme Geneviève Pasche (LV) - Plan Climat
  - 8.2. Réponse municipale N° 9/2022 – Interpellation de M. Paul Castelain (LV) – Augmentation des prix de l'énergie, la commune un propriétaire responsable ?
  - 8.3. Réponse municipale N° 10/2022 – Interpellation de M. Alessio Grutta (PLR) – Mieux vaut tard que jamais
9. Préavis
10. Rapports
  - 10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2022 – Budget 2023 de la CIEHL
  - 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2022 – Budget 2023 du Fonds culturel Riviera
  - 10.3. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2022 – Budget 2023 de la Commune de La Tour-de-Peilz
  - 10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2022 – Réponse aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable »
  - 10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2022 – Réponse à la motion de M. Philippe Eugster (PLR) « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal » et demande d'un crédit de Fr. 9'680'000.- pour la rénovation et l'assainissement énergétique et technique des immeubles communaux

- 10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 23/2022 – Demande d'un crédit de Fr. 179'000.- TTC pour financer l'aménagement des pavillons sis rue du Collège pour la création de 54 places supplémentaires pour l'accueil parascolaire
- 10.7. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Véronique Ansermet (LV) – Quand notre cœur fait boum
11. Communications municipales
- 11.1. Communication municipale N° 32/2022 – Participation de la Commune de La Tour-de-Peilz à l'entreprise de correction fluviale de la Maladaire – Décompte final
- 11.2. Communication municipale N° 33/2022 – Remplacement des programmes de gestion communale – Décompte final
- 11.3. Communication municipale N° 34/2022 – Renouvellement du réseau wifi pédagogique des écoles, projet TUTTI – Décompte final
12. Propositions individuelles et divers

## **Appel**

70 présents sur 85 membres élus.

Excusé(e)s : Paul Castelain – Julie Cavin – Pierre Cavin – Nathalie Demarta – François Grognuz – Guillaume Jung – Lyonel Kaufmann – Piero Negro – Isabel Prata – Marie Schmidhauser – Valentine Schmidhauser – Maria Patrizia Sparti – Jimmy Suro

Absent(e)s : Romain Cornut – Sébastien Grob

M. le Président ouvre la 3<sup>ème</sup> séance de l'année 2022-2023 - 11<sup>ème</sup> séance de la législature - en saluant toutes les personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à la presse, qui s'efforcera de rapporter nos discussions au plus près de la réalité et remercie le public de s'être déplacé pour suivre nos débats, ainsi que l'agent de proximité, toujours présent. Il compte sur le Conseil pour que les débats se déroulent sous le signe du respect et de la tolérance. Deux citations anonymes : « Le temps est précieux quand on craint un rival. Le côté positif du temps perdu, c'est qu'il rend précieux le temps qui reste. À nous de savoir en profiter. Ciel, que le temps est un bien précieux ! » et « Défendre un budget, c'est ignorer les difficultés des autres ».

## **1. Adoption de l'ordre du jour**

Deux communications municipales sont ajoutées à l'ordre du jour :

- 11.4. Communication municipale N° 35/2022 – Ouverture d'un compte d'attente pour les dépenses liées à la crise énergétique
- 11.5. Communication municipale N° 36/2022 – Nomination du chef du Service de l'urbanisme et des travaux publics

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité tel que complété.

## **2. Adoption du procès-verbal N° 10 de la séance du 2 novembre 2022**

La parole n'est pas demandée. Au vote, le procès-verbal N° 10 de la séance du 2 novembre 2022 est adopté à une très large majorité (six abstentions), avec remerciements à la secrétaire.

## **3. Communications du bureau du Conseil communal**

La séance sera interrompue aux environs de 21h00 pour être suivie du repas de fin d'année. Si l'ordre du jour n'est pas achevé, les membres du Conseil seront convoqués en séance de relevée qui se tiendra mercredi 14 décembre, à 20h15, à la salle du Conseil communal.

Nous avons appris le décès, le 28 octobre dernier, de M. André Berthoud, qui fut conseiller communal de 1970 à 1975, puis municipal jusqu'en 1989. L'assemblée se lève pour observer un instant de silence.

Félicitations à Mme la Syndique qui s'est mariée récemment et qui porte désormais le nom de Mme Sandra Pasquier !

#### **4. Assermentations de nouveaux membres du Conseil**

Néant.

#### **5. Elections**

Néant.

#### **6. Information au Conseil communal au sujet des organismes intercommunaux**

M. Y. Kraehenbuehl indique que le Conseil intercommunal Sécurité Riviera s'est réuni le 24 novembre. Le Comité de direction a déposé un préavis pour l'indexation de l'échelle des traitements sur la base de l'indice des prix à la consommation et deux communications, l'une notamment relative au budget 2023 de l'association. Le Conseil a débattu de trois rapports (adaptation du règlement du SDIS, nouveau règlement sur le service des taxis et renouvellement de l'infrastructure Radio Polycom du CRI pour le service de police). Un atelier participatif s'est déroulé le 30 novembre concernant la Maison de la sécurité publique, prévue à la Saussaz. Les représentants boélards au sein de l'ASR sont à disposition pour tout renseignement complémentaire.

#### **7. Dépôt et développement des motions, postulats et interpellations**

##### **7.1. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – Antennes 5G : un peu de friture sur la ligne ?**

Le texte de cette interpellation est le suivant :

##### **« Contexte**

Pour rappel, une première interpellation intitulée « antenne 5G sur le territoire communal » a été déposée au Conseil communal du 9 février 2022. La Municipalité y a répondu le 23 mars 2022 (réponse municipale n° 2/2022) en précisant que trop d'éléments lui manquaient, notamment le guide cantonal concernant la procédure et l'implantation des antennes 5G qui serait mis à disposition des communes à terme.

Cela fait maintenant plus de 8 mois que la Municipalité a donné une réponse qui se voulait temporaire et nous nous permettons de rappeler que l'art. 96 de notre RCC stipule qu'une réponse doit être délivrée au plus tard à la séance suivant le dépôt d'une interpellation. Il est évident que la réponse fournie ne peut nous contenter et après réflexion, nous considérons que la Municipalité devrait probablement être en mesure de répondre immédiatement à certaines des questions posées. C'est pour cette raison que nous souhaitons déposer cette nouvelle interpellation afin d'obtenir des réponses, même partielles, au plus tard à la première séance du Conseil communal de 2023.

##### **Préambule**

En référence au contenu de la réponse municipale n° 2/2022 :

1) La Municipalité peut-elle préciser au Conseil communal les éléments qui lui manquent, outre le guide cantonal mentionné précédemment ?

2) La Municipalité peut-elle préciser au Conseil communal les démarches qu'elle a entreprises depuis le 23 mars 2022 afin d'obtenir ces éléments manquants, qui selon elle lui permettraient de donner réponse aux questions posées dans la première interpellation déposée le 9 février 2022 ?

3) La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil communal sur la date prévue de la remise du guide cantonal mentionné précédemment ?

Après quelques recherches sur internet, nous avons pu constater qu'une évaluation de la mise en pratique des recommandations de mesures de l'Institut fédéral de métrologie précise effectivement que la Direction Générale de l'Environnement (DGE) devrait établir un guide cantonal à l'attention des communes. Cependant, nous pourrions penser qu'une Municipalité doit pouvoir répondre aux préoccupations de sa population sans attendre la finalisation de ce guide.

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/accueil/fichiers\\_pdf/2021\\_mai\\_actus/Rapport\\_Projets\\_pilotes\\_mesures\\_5G.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_mai_actus/Rapport_Projets_pilotes_mesures_5G.pdf)

Partant de cette hypothèse, nous nous permettons aujourd'hui de reposer nos questions à la Municipalité et prions cette dernière d'y répondre de manière la plus précise qu'il soit. Pour chacune de ces questions, s'il y a des éléments qui lui manquent effectivement pour fournir une réponse, nous serions reconnaissants à la Municipalité de bien vouloir préciser desquels il s'agit. De plus, si le futur guide cantonal mentionné précédemment lui est effectivement nécessaire pour fournir une réponse, nous lui prions de nous en expliquer la raison.

Par souci de simplification, nous avons préféré de pas mentionner les explications entourant les questions de la première interpellation « antenne 5G dans notre commune ».

### **Les questions laissées en suspens**

4) S'agissant des trois projets CAMAC mentionnés en première page de la première interpellation (CAMAC n° 197052, 195402, 177882), la Municipalité peut-elle nous informer sur l'état d'avancement de la procédure et nous confirmer qu'aucune autorisation n'a été donnée à ce stade ?

5) Dans le cas où d'autres projets CAMAC soumis à enquête publique ont été menés depuis 2019, la Municipalité pourrait-elle nous en informer en précisant s'il s'agit de modification ou de construction d'une antenne en technologie 5G ? Cas échéant, peut-elle nous préciser le lieu des antennes concernées ?

6) Le nouveau RPGA ayant été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 juin 2018, la Municipalité peut-elle soumettre l'ensemble des projets de modification ou de construction d'une antenne en technologie 5G sur le territoire communal à ce règlement, a fortiori à ses art. 30, 32 et 34, permettant par exemple d'éviter l'implantation d'antennes à proximité directe des écoles et des garderies ?

7) En ce qui concerne les antennes 5G existantes trouvées sur le site internet de l'OFCOM, la Municipalité pourrait-elle préciser qui est le propriétaire desdites antennes, l'endroit exact où elles sont implantées et les conditions dans lesquelles l'implémentation de la technologie 5G s'est effectuée et a été autorisée. S'agissait-il de nouvelles constructions ou d'adaptation d'une antenne existante en technologie 5G ?

8) Nous avons été informés que par suite de la décision du 17 décembre 2021 de la Confédération (actionnaire pour rappel à 51% de Swisscom), l'ORNI (Ordonnance sur les rayonnements non ionisants) a été adaptée, permettant a priori de déployer les antennes adaptatives 5G sans mise à l'enquête, ce qui est inacceptable. La Municipalité, en tant qu'autorité d'autorisation, compte-t-elle accepter de ne pas être informée de l'admissibilité d'une modification d'antenne (5G adaptatives) ?

9) Etant donné que les opérateurs de téléphonie mobile peuvent semble-t-il modifier leurs installations unilatéralement depuis le 1er janvier 2022, et en augmenter la puissance d'émission dans des lieux à utilisation sensibles, la Municipalité pourrait-elle s'adresser au Canton afin qu'elle puisse par son intermédiaire être informée de chaque passage d'une antenne conventionnelle à une antenne adaptative, et ainsi exiger des opérateurs concernés la mise en œuvre d'une procédure de permis de construire en bonne et due forme ?

10) À ceci, nous souhaiterions ajouter que la 5G est l'équivalent de la fibre optique mais par voie aérienne. Swisscom nous a confirmé que d'ici 2025 elle prévoit de passer de 30% à 60% des unités d'habitations raccordées au FTTH (fibre optique jusqu'au foyer). Pourtant, aucun déploiement n'est prévu sur la commune de La Tour-de-Peilz dans les deux prochaines années. En se référant au site internet de l'opérateur, nous constatons que notre ville et Villeneuve sont les deux seules communes de la Riviera ne bénéficiant pas encore d'internet à haut débit et que la fibre optique est en construction. La Municipalité peut-elle expliquer le retard pris dans le déploiement de la FTTH ? Est-elle favorable à un déploiement de la fibre optique à l'ensemble des Boéland(e)s ?

### **Intervention sauvage**

Lors de la séance du 9 février 2022, le dépôt de la première interpellation « antenne 5G sur le territoire communal » a subi un petit écart avec notre RCC. Une discussion a été étrangement ouverte, ce qui a permis à un conseiller de se glisser dans la brèche pour appuyer les questions sur la fibre alors que l'interpellation était pourtant déjà règlementairement appuyée par suffisamment de conseillers. Finalement, même si la démarche était maladroite, elle a eu le mérite de démontrer qu'il reste exceptionnellement possible que le groupe concerné soit d'accord avec une initiative émanant du groupe de La Tour-de-Peilz Libre, ce qui est à saluer.

### **Parties prenantes**

Afin d'aider notre Municipalité dans sa démarche, nous l'invitons à contacter le Département de l'environnement et de la sécurité (DES) DGE – Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV) Air, climat et risques technologiques – Bruit et rayonnement non ionisant [www.vd.ch/dge](http://www.vd.ch/dge) – T 41 21 316 43 60 – [info.dge@vd.ch](mailto:info.dge@vd.ch).

### **Question de délai**

Notre RCC indique que les réponses à une interpellation doivent être données pour le prochain Conseil. Néanmoins, nous comprendrions complètement qu'un délai supplémentaire d'une séance soit nécessaire à la Municipalité afin de fournir des réponses satisfaisantes et suffisamment précises. Si tel était le souhait de la Municipalité, nous émettons le vœu d'être informé du délai supplémentaire requis lors de la prochaine séance de Conseil communal.

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation. »

La parole n'est pas demandée. Cette interpellation étant soutenue règlementairement, elle fera l'objet d'une réponse écrite de la Municipalité.

### **7.2. Interpellation de M. Jean-Etienne Holzeisen (LTDPL) – Y a-t-il un pilote dans le bus communal ?**

Le texte est de cette interpellation, qui est appuyée règlementairement, est le suivant :

#### **« Préambule**

La ligne VMCV 203 circule exclusivement sur le territoire de notre commune. Son parcours n'a pas changé depuis des décennies et l'offre n'a que très peu évolué malgré une densification de la population

sur notre territoire communal. Elle représente la seule liaison en transports publics entre le centre et les hauts de la commune. Notre interpellation « réintroduction d'une offre compétitive et incitative sur la ligne VMCV 203 » déposée le 15 septembre 2021 a permis de comprendre que les raisons de la diminution de la cadence (bus toutes les 30 minutes au lieu de 20 minutes, hors heures de pointe) étaient dû aux travaux du chemin des Bulesse. Une fois les travaux finis, il était initialement prévu selon l'indicateur officiel de réintroduire la cadence à 20 minutes toute la journée du lundi au samedi (dès le 22 août 2022 jusqu'au changement d'horaire du 11 décembre 2022). Pourtant cela ne s'est pas passé ainsi, au grand dam des usagers. On nous a d'abord fait comprendre que le tracé en boucle ne pouvait que difficilement être parcouru en moins de 20 minutes. À cela s'est rajouté l'argument que les bus devaient être déviés durant les travaux sur l'avenue du Clos d'Aubonne. Résultat : moins de bus qu'en 2019. Seul hic : les travaux de l'Avenue du Clos d'Aubonne ont été fortement retardés, aucun bus n'est dévié.

### **Modification de l'horaire du 22 août 2022 – manque de flexibilité et de communication ?**

La Municipalité a dans sa communication municipale 18/2022 mentionné sa validation du projet d'horaire 2023 de la ligne VMCV 203 (qui entrera en vigueur au 11 décembre 2022). Elle y indique les raisons de l'impossibilité de réintroduire la cadence à 20 minutes avec un seul bus. Cependant, la Municipalité a semble-t-il oublié de communiquer sur la modification de l'horaire au 22 août 2022 tel que prévue dans l'indicateur officiel et disponible en ligne sous [https://www.tableauxhoraires.ch/fileadmin/fap\\_pdf\\_fields/2022/10.203.pdf](https://www.tableauxhoraires.ch/fileadmin/fap_pdf_fields/2022/10.203.pdf). De nombreux usagers nous ont sollicités afin de nous témoigner leur insatisfaction de ne pas avoir pu retrouver un horaire avec un bus chaque 20 minutes. Renseignements pris, s'agissant d'une ligne urbaine, l'horaire validé avec l'OFT et figurant dans l'indicateur officiel peut être modifié par une commune mais dans la pratique il est d'usage qu'une communication soit transmise aux habitants.

1) La Municipalité a validé le projet d'horaire 2023 qui entrera en vigueur le 11 décembre 2022. Mais a-t-elle formellement validé la modification de l'horaire entre le 22 août et le 10 décembre 2022 ? Dans l'affirmative, a-t-elle communiqué à ce sujet à ses habitants afin que les usagers concernés puissent en être informés ?

Constatant que l'offre serait péjorée aux heures creuses du lundi au vendredi (8h-11h30, 13h30-17h, 18h-20h) et les samedis (6h30-19h30), nous avons suggéré à la Municipale en charge du SUTP de modifier le tracé de la ligne afin de permettre une fréquence de passage proche à ce qui était envisageable. Notre dernière suggestion était alors d'instaurer une cadence à 24 minutes au lieu de 30 minutes. La cadence à 24 minutes existe sur de nombreuses lignes de transports publics et elle aurait eu l'avantage de se rapprocher de ce qui avait été promis aux Boélands, à savoir le retour d'un bus toutes les 20 minutes. Il nous a été répondu que les VMCV n'étaient pas d'accord avec cette proposition. Finalement, c'est bien une cadence à 30 minutes aux heures creuses qui a été mise en place le 22 août 2022 et qui sera reconduite au nouvel horaire 2023 le 11 décembre 2022.

2) A notre sens la Municipalité décide et les VMCV s'exécutent. Pourquoi les VMCV ont-ils refusé la cadence à 24 minutes alors que cette possibilité de cadence est pratiquée dans de nombreuses sociétés de transports publics en Suisse ? Pourquoi la Municipalité n'a-t-elle pas insisté pour instruire son mandataire afin d'offrir un service de qualité et correspondant le plus possible aux engagements qu'elle avait pris par le passé ?

### **Nouvel horaire 2023, modification avec effet au 11 décembre 2022 – améliorations, vraiment ?**

Comme mentionné dans la communication municipale 18/2022, le projet d'horaire 2023 a été mis en consultation publique du 25 mai au 12 juin. Nous avons analysé les horaires de l'ensemble des lignes de transports publics desservant notre commune et avons adressé trois prises de position à l'attention du Canton (DGMR).

ID10882

Nous avons rappelé l'aberration de faire circuler autant de bus des lignes 207 et 208 entre 15h et 17h (4 par heure) durant les vacances gymnasiales et suggéré l'introduction d'un horaire vacances scolaires permettant de réduire les courses devenant inutiles et coûteuses pour les finances communales.

ID11628

Nous avons demandé que les horaires de la ligne 203 soient revus pour optimiser les correspondances aux heures creuses en semaines tant avec le trolleybus 201 qu'avec les trains à l'arrêt (Ile Heureuse).

ID11631

Nous avons demandé que les horaires de la ligne 203 soient revus les weekends en soirée et les dimanches pour que les correspondances avec le trolleybus 201 soient améliorées.

Nous vous indiquons ci-dessous les réponses aux interventions datées du 13 octobre 2022 que la DGMR a obtenues des VMCV, consultables en ligne sous

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/dinf/sm/fichiers\\_pdf/221013\\_ConsultationH23\\_Re%CC%81ponses\\_aux\\_interventions\\_v1.2.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sm/fichiers_pdf/221013_ConsultationH23_Re%CC%81ponses_aux_interventions_v1.2.pdf)

| <b>203 La Tour-de-Peilz centre – Vassin – Crausaz (cadre 10.203)</b>                                    |  |
|---|--|
| <b>Rétablir la cadence à 20 min</b>   | <u>Réponse de l'entreprise</u><br>Nous avons commencé à travailler à l'échelle des trois Communes La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux tant à l'itinéraire qu'à la cadence des lignes 10.203, 10.207, 10.208 et 10.209. La mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025. |
| <b>Rétablir l'ancien itinéraire de la ligne</b>   |  |
| <b>Optimiser les correspondances à La Tour-de-Peilz, centre avec la ligne 201 aux heures creuses</b>    |  |
| <b>Déplacer le terminus au nord à l'arrêt Novalles et assurer des correspondances avec la ligne 207</b> |  |
| <b>Optimiser les correspondances à La Tour-de-Peilz, centre avec la ligne 201 aux heures creuses</b>    | <u>Réponse de l'entreprise</u><br>Les horaires de la ligne 10.203 sont en cours d'adaptation pour permettre à la fois des correspondances avec les trains en direction de Montreux et de Lausanne et des échanges de qualité avec la ligne 10.201.   |

| <b>208 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Fontanivent – Blonay (cadre 10.208)</b> |  |
|--|--|
| <b>Revoir les lignes 203, 207, 208 et 209</b>  | <u>Réponse de l'entreprise</u><br>Nous avons commencé à travailler à l'échelle des trois Communes La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux tant à l'itinéraire qu'à la cadence des lignes 10.203, 10.207, 10.208 et 10.209. La mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025. |
| <b>Sécuriser le centre de La Tour-de-Peilz</b>                                       |  |
| <b>Augmenter la desserte de La Tour-de-Peilz</b>                                     |  |

| <b>209 La Tour-de-Peilz – Vevey (cadre 10.209)</b>                             |  |
|--|--|
| <b>Proposer des liaisons rapides La Tour-de-Peilz – Vevey toute la journée</b> | <u>Réponse de l'entreprise</u><br>Nous avons commencé à travailler à l'échelle des trois Communes La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux tant à l'itinéraire qu'à la cadence des lignes 10.203, 10.207, 10.208 et 10.209. La mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025. |

| <b>278 La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Novalles – Blonay (Ligne 207) La Tour-de-Peilz – Chailly-Montreux – Fontanivent – Bonay (ligne 208) (cadre 10.278)</b> |  |
|---|--|
| <b>Diminuer l'offre sur les lignes 207 et 208 en période de vacances gymnasiales</b>  | <u>Réponse de l'entreprise</u><br>Nous avons commencé à travailler à l'échelle des trois Communes La Tour-de-Peilz, Blonay-St-Légier et Montreux tant à l'itinéraire qu'à la cadence des lignes 10.203, 10.207, 10.208 et 10.209. La mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025. |

Les réponses des VMCV rappellent sans surprise qu'aucune mesure significative ne semble prévue avant l'horaire 2025, ce qui correspond aux messages obtenus de notre Municipalité l'année dernière. Cependant, nous nous étonnons qu'il soit mentionné que la mise en œuvre des premières modifications pourrait intervenir dès l'horaire 2025. Cela fait 4 ans que nous sommes intervenus par voie d'interpellation pour l'amélioration de la desserte des hauts de la commune et nous sommes intervenus l'année dernière pour la réintroduction d'une offre compétitive et incitative sur la ligne VMCV 203.

3) La Municipalité nous ayant demandé de patienter jusqu'à l'horaire 2025, peut-elle immédiatement nous rassurer et confirmer son engagement pour une mise en œuvre des premières modifications au plus tard dès l'horaire 2025 (changement d'horaire de décembre 2024) ? Dans le cas contraire, la Municipalité peut-elle nous informer des raisons expliquant un retard par rapport à ce qui a été annoncé dans sa réponse municipale 11/2021.

Une de nos interventions durant la période de consultation du projet d'horaire 2023 semblait néanmoins avoir retenu une attention immédiate de la part des VMCV. Nous avons en effet constaté de nombreuses ruptures de correspondance entre le trolleybus de la ligne 201 et le bus de la ligne 203 à l'arrêt La Tour-de-Peilz, Centre. Les VMCV ont mentionné que les horaires étaient en cours d'adaptation pour permettre des correspondances avec les trains et le trolleybus. Pourtant, à la lecture des horaires datant du 7 novembre 2022 et disponibles sous [www.tableaux-horaires.ch](http://www.tableaux-horaires.ch) et sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch), nous avons constaté que les correspondances à l'arrêt La Tour-de-Peilz, Centre restent très mauvaises les vendredis et samedis soir (15-18 minutes d'attente), ainsi que les dimanches matin (15-29 minutes d'attente).

4) La Municipalité peut-elle immédiatement demander aux VMCV d'affiner un peu plus leur analyse afin d'adapter leurs horaires définitifs pour que les correspondances soient améliorées entre les lignes 201 et 203 dans les tranches horaires mentionnées précédemment ? Sur l'axe Crausaz – La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, si une amélioration n'est vraiment pas possible, serait-il envisageable de mettre le véhicule faisant la boucle une fois par heure sur la ligne 203 (les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches) à l'horaire sur l'axe La Tour-de-Peilz, Centre – Clarens, permettant ainsi aux voyageurs de rester dans le même véhicule (nous devinons à la lecture de l'horaire que le bus 203 fera chaque heure un aller-retour à vide entre notre commune et le dépôt de Clarens) ?

5) Par ailleurs, nous restons mitigés sur ce nouveau service les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches. Les bus effectueront une boucle (20min de trajet) puis semblent retourner au dépôt de Clarens. Pourquoi -t-il été décidé que les bus retournent au dépôt chaque heure ? Quid du bilan carbone ? Les aller-retours à vide seront-ils facturés à la commune par les VMCV ? Quelle charge cela représentera-t-il ? Il s'agit tout-de-même de 7.5km par aller-retour. Quel type de bus sera engagé sur ces courses énergivores ? Un bus de petite taille devrait-il être privilégié, d'autant plus si cela permettait une baisse de la consommation de carburant ?

Pour 9 courses concernées, cela fait 67.5 km par dimanche et jours fériés. Pour 52 dimanches et 10 jours fériés à l'année, cela ferait donc 4185 km à vide sur une année. Pour 3 courses concernées, cela fait 22.5

km par vendredi ou samedi soir. A l'année, cela ferait 104 jours pour 2340 km à vide sur une année. Par conséquent, le décompte final monterait à environ 6500 km de voyage actuellement prévus à vide entre La Tour-de-Peilz et le dépôt de Clarens, si notre hypothèse est correcte.

### **Et où va-t-on pour la suite ?**

La Municipalité et les VMCV ont décidé de privilégier une offre supplémentaire les vendredis et samedis soir ainsi que les dimanches. Nous espérons bien entendu que la demande suive mais restons convaincus que c'est une offre de transport à la demande qui doit compléter les courses fréquentées. De nombreux exemples dans des réseaux de transports publics voisins font leur preuve et les usagers sont très satisfaits par ces solutions flexibles et dans l'ère du temps (Mobichablais sur le réseau des TPC, taxi-bus sur le réseau TL, TPG-flex sur le réseau TPG et même taxi-bus sur les hauts de Montreux sont différents modèles existants). Notre voisine Blonay-Saint-Légier semble aujourd'hui plus en avance que notre commune sur cette thématique suite à un postulat qui a très bien été accueilli par leur conseil communal et leur Municipalité. Il serait dommage de ne pas unir nos forces avec elle pour saisir l'opportunité de développer une offre de bus à la demande, que ce soit pour les soirs en semaine par exemple, ou pour des quartiers mal ou peu desservis par les lignes actuelles des VMCV. L'avantage de ce type de solution, est qu'il peut être mis en place relativement rapidement par rapports aux lignes de bus structurantes. La réponse au postulat est disponible : [https://www.blonay-saint-le-gier.ch/\\_docn/4118830/postulat-reponse.pdf](https://www.blonay-saint-le-gier.ch/_docn/4118830/postulat-reponse.pdf).

6) Comment la Municipalité considère-t-elle l'offre de transports à la demande ? Est-elle déjà en contact avec la commune de Blonay-St-Légier pour le développement d'une telle solution ? Dans le cas contraire, pourrait-elle collaborer proactivement avec cette dernière pour favoriser des synergies pour le développement d'une telle offre au plus tard pour l'horaire 2025, en complément à la nouvelle offre prévue des lignes de bus structurantes entre les communes de Blonay-St-Légier, Montreux et La Tour-de-Peilz ?

Dans la même logique d'une meilleure efficacité du réseau, nous avons proposé à plusieurs reprises la mise en place d'un horaire spécial vacances scolaires qui permettrait d'éviter d'engager trop de bus par rapport à la fréquentation réelle. Ce mode opératoire est privilégié dans de nombreuses agglomérations et permet des économies substantielles pour la collectivité. Nous avons cru comprendre que la création d'un horaire vacances n'était pas prévu.

7) La Municipalité pourrait-elle nous confirmer qu'elle a bien reçu une réponse négative à ce sujet des VMCV ? Pourrait-elle nous expliquer les raisons qui empêcheraient la création d'un tel horaire, au moins sur certaines lignes VMCV ? La Municipalité pourrait-elle éventuellement envisager d'appuyer une telle demande auprès des VMCV et des autres communes ?

8) Les travaux de l'Avenue du Clos d'Aubonne ont pris du retard. Lorsqu'ils débiteront et que la déviation de la ligne 203 par Entre-deux-Villes sera effective et durera quelques mois, la Municipalité pourrait-elle éventuellement demander aux VMCV de desservir l'arrêt Entre-deux-Villes ? Cet arrêt ne devrait pas provoquer de chamboulement sur l'horaire de la ligne.

Nous avons bien entendu conscience de la complexité de mettre en place un réseau de transports publics performant sur notre commune et cette interpellation a pour premier objectif d'aider la Municipalité en portant son attention sur des améliorations que nous considérons comme importantes. Dans cette même optique, nous pensons que la création d'une commission thématique du conseil communal afin que ce dernier puisse participer activement aux réflexions et à la réalisation des développements prévus et annoncés d'ici à l'horaire 2025, en collaboration avec la Municipalité, pourrait être une bonne idée (par une commission thématique sur les transports publics, voire par une commission thématique de mobilité comme le permet notre RCC à son art. 45).

9) Avant d'envisager une proposition à notre conseil communal, la Municipalité serait-elle d'accord de nous partager son opinion sur l'éventuelle création d'une telle commission thématique ?

En vous remerciant d'avance d'une réponse écrite à la présente interpellation. »

Mme E. Kaiser, municipale, indique que les VMCV ont lancé une étude de vision à long terme (2030) sur leur réseau (présentée le 6 décembre) pour voir quelles optimisations seraient à réaliser. Il est prévu de travailler en 2023 avec les communes concernées sur le réaménagement des lignes pour faire suite à cette étude. En particulier sur La Tour-de-Peilz, des discussions préalables ont déjà eu lieu avec Blonay-St-Légier et Montreux par rapport au réaménagement des lignes 207 et 208. La Municipalité aimerait également revoir le tracé et les horaires des lignes 203, 207, 208 et 209.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close. Cette interpellation étant soutenue réglementairement, elle fera l'objet d'une réponse écrite de la Municipalité.

## **8. Réponses aux interpellations**

### **8.1. Réponse municipale N° 8/2022 – Interpellation de Mme Geneviève Pasche (LV) - Plan Climat**

Mme G. Pasche se déclare parfaitement satisfaite de la réponse et remercie la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

### **8.2. Réponse municipale N° 9/2022 – Interpellation de M. Paul Castelain (LV) – Augmentation des prix de l'énergie, la commune un propriétaire responsable ?**

M. P. Castelain, absent ce soir, a fait part de sa détermination par courriel en date du 24 novembre : « J'ai pris bonne note de la réponse de la Municipalité qui me convient et vous pouvez sans autre libérer l'ordre du jour de ce point sur lequel je ne souhaite pas intervenir. Merci beaucoup. »

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

### **8.3. Réponse municipale N° 10/2022 – Interpellation de M. Alessio Grutta (PLR) – Mieux vaut tard que jamais**

M. A. Grutta remercie la Municipalité et prend acte de la réponse.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

## **9. Préavis**

Néant.

## **10. Rapports**

### **10.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 18/2022 – Budget 2023 de la CIEHL**

Rapport lu par Mme Margaux Dubuis

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 18/2022,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

d'adopter le budget 2023 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

#### 10.2. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 19/2022 – Budget 2023 du Fonds culturel Riviera

Rapport lu par M. André Gruaz

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 19/2022,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

d'adopter le budget 2023 du Fonds culturel Riviera (FCR).

#### 10.3. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal N° 20/2022 – Budget 2023 de la Commune de La Tour-de-Peilz

Rapport : M. Guy Chervet

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. le Président indique la procédure qu'il entend suivre pour l'examen du budget, avec d'abord une discussion sur le rapport de la commission des finances, puis le budget sera passé en revue dicastère par dicastère. Les amendements seront mis au vote au fur et à mesure des dicastères. Les propositions d'amendements de la commission des finances seront traitées avec les dicastères correspondants, sauf les amendements 4, 5 et 6 qui seront traités à la fin. Les amendements 4 et 5 sont liés et seront votés ensemble, l'amendement 6 sera voté séparément. *(Cette manière de faire ne suscite pas d'objection de la part du Conseil)*

La discussion est ouverte sur le rapport de la commission des finances. La parole n'est pas demandée.

Le budget est examiné dicastère par dicastère. *(Seuls les dicastères qui font l'objet d'une demande de parole ou d'un amendement sont mentionnés ci-après)*

#### 1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition d'amendement no 1 de la commission des finances (VMCV) est acceptée à l'unanimité.

#### 4. URBANISME ET TRAVAUX PUBLICS

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition d'amendement no 2 de la commission des finances (SIGE) est acceptée à l'unanimité.

#### 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

La parole n'est pas demandée. Au vote, la proposition d'amendement no 3 de la commission des finances (Écoles) est acceptée à l'unanimité.

La parole n'est pas demandée au sujet des propositions d'amendements no 4, 5 et 6 de la commission des finances. Au vote, les amendements no 4 et 5 sont acceptés en bloc à l'unanimité. L'amendement no 6 est accepté à l'unanimité.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

M. G. Chervet donne lecture des conclusions du rapport de la commission. Il remercie les membres de la commission pour leur travail, de même que la Municipalité et les chefs de service pour la présentation du budget lors de la séance à laquelle un certain nombre de personnes ont assisté. Merci également à M. J.-Y. Schmidhauser pour la rédaction du rapport.

Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité telles qu'amendées. Dès lors,

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 20/2022,
- vu le rapport de la Commission des finances chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### d é c i d e

d'approuver le projet de budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2023 tel qu'amendé prévoyant :

|                                |     |                |
|--------------------------------|-----|----------------|
| Charges                        | CHF | 83'521'154.--  |
| Revenus                        | CHF | 82'421'071.--  |
| Résultat (excédent de charges) | CHF | - 1'100'083.-- |

10.4. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 21/2022 – Réponse aux postulats de Mme Viviane Huber (LTDPL) « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa (PLR) « Tout va dans la poubelle incinérable »

Rapport : M. Diego Pasquali

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à la quasi-unanimité (une abstention), comme suit :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 21/2022,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

de prendre acte que le préavis municipal N° 21/2022 répond aux postulats de Mme Viviane Huber « Augmentation de l'offre pour le tri sélectif » et de M. François Costa « Tout va dans la poubelle incinérable ».

10.5. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 22/2022 – Réponse à la motion de M. Philippe Eugster (PLR) « Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal » et demande d'un crédit de Fr. 9'680'000.- pour la rénovation et l'assainissement énergétique et technique des immeubles communaux

Rapport : M. Dominique Vaucoret

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

- vu le préavis municipal N° 22/2022,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

1. d'octroyer un crédit cadre de Fr. 9'680'000.- pour accélérer la rénovation et l'assainissement énergétique et technique des immeubles à prélever par le débit du compte N° 9123.005.00 « Crédit cadre rénovation patrimoine financier » ;
2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de Fr. 100'000'000.- adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'259'561.61 ;
3. d'autoriser la Municipalité à amortir ce crédit sur 30 ans dès l'année suivant la fin des travaux à raison de Fr. 326'000.- par année par le compte de fonctionnement ;
4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
5. d'accepter la réserve pour les hausses légales éventuelles ;
6. de prendre acte que le présent préavis fait partie du plan des investissements et entretiens en 2023 à hauteur de Fr. 9'400'000.- (divers postes) ;
7. de prendre note que les demandes de crédit pour les travaux de rénovation et d'assainissement du patrimoine administratif et scolaires feront l'objet de préavis ad hoc ;
8. d'accepter la réponse à la motion de M. Philippe Eugster (PLR) - Accélérons les travaux d'assainissement énergétique du parc immobilier communal.

10.6. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 23/2022 – Demande d'un crédit de Fr. 179'000.- TTC pour financer l'aménagement des pavillons sis rue du Collège pour la création de 54 places supplémentaires pour l'accueil parascolaire

Rapport : M. Anthony Abbott

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du préavis municipal sont adoptées à l'unanimité, comme suit :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 23/2022,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr 179'000.- TTC à prélever par le débit du compte N° 9143.100.00 « Travaux - Pavillons UAPE, étape 3 » pour l'aménagement des pavillons sis rue du Collège pour la création de 54 places d'accueil supplémentaires ;
  2. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de 100 millions, adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 mai 2022, plafond utilisé actuellement à hauteur de Fr. 60'259'561.61 ;
  3. d'amortir cet investissement en une fois, l'année suivant la fin des travaux par le compte N° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs », doté à ce jour de Fr. 21'656'419.17 ;
  4. d'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
  5. d'accepter la réserve pour hausses légales éventuelles jusqu'à la fin des travaux ;
  6. de déléguer la compétence à la FSAT pour les engagements et l'exploitation de la nouvelle structure ;
  7. de couvrir l'excédent de charges de ladite structure par le budget communal.
- 10.7. Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de Mme Véronique Ansermet (LV) – Quand notre cœur fait boum

Rapport : M. François Vodoz

L'entrée en matière n'est pas combattue et la parole pas demandée. Au vote, les conclusions du rapport de la commission sont acceptées par 41 voix contre 22 (trois abstentions). Dès lors,

## LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le postulat de Mme Véronique Ansermet (LV) – Quand notre cœur fait boum,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

de refuser la prise en considération du postulat de Mme Véronique Ansermet (LV) – Quand notre cœur fait boum.

## 11. Communications municipales

- 11.1. Communication municipale N° 32/2022 – Participation de la Commune de La Tour-de-Peilz à l'entreprise de correction fluviale de la Maladaire – Décompte final
- 11.2. Communication municipale N° 33/2022 – Remplacement des programmes de gestion communale – Décompte final
- 11.3. Communication municipale N° 34/2022 – Renouvellement du réseau wifi pédagogique des écoles, projet TUTTI – Décompte final
- 11.4. Communication municipale N° 35/2022 – Ouverture d'un compte d'attente pour les dépenses liées à la crise énergétique
- 11.5. Communication municipale N° 36/2022 – Nomination du chef du Service de l'urbanisme et des travaux publics

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme E. Kaiser annonce que le séquoia géant du jardin Roussy est condamné. Planté lors de la création du jardin Roussy au début du XXe siècle (entre 1912 et 1913), le séquoia géant donne des signes de dépérissement depuis plusieurs mois. Les branches les plus basses ont commencé par sécher et prendre une couleur brune, puis c'est l'ensemble de l'arbre qui a connu la même évolution. Dès les premiers symptômes, la Commune a sollicité les compétences d'un arboriste spécialisé afin de préserver ce spécimen. Planté sur des remblais gagnés sur le lac à l'époque de la construction du quai et du jardin Roussy, le séquoia ne dispose malheureusement pas des conditions les plus propices à sa survie et à son développement. Différentes mesures ont pourtant été mises en place ces dernières années, notamment l'aération localisée du sol ainsi que l'installation d'un périmètre délimité pour éviter le compactage des racines. Malgré ces mesures, il est maintenant clair que l'arbre est condamné. Véritable symbole d'un parc public très apprécié au bord du lac, ce séquoia, comme bon nombre de ses congénères plantés dans la région, a probablement mal supporté l'évolution climatique des dernières années. En effet, il s'épanouit habituellement dans un climat sec mais pas trop chaud en été et humide en hiver, climat que l'on trouve dans son milieu natal des hauteurs de la Sierra Nevada en Californie. Le Service de l'urbanisme et des travaux publics étudie désormais la meilleure valorisation possible pour le bois qui sera récupéré lors de son abattage. Cet abattage est malheureusement nécessaire pour des raisons de sécurité et interviendra au début de l'année prochaine. En outre, un plan global d'entretien et de gestion du jardin Roussy sera prochainement développé. Le but sera d'anticiper et de planifier le renouvellement du patrimoine arboré, ainsi que la gestion et l'entretien des espaces verts de ce parc cher à la population boélande.

## **12. Propositions individuelles et divers**

M. J.-Y. Schmidhauser remarque que, dans son rapport concernant le budget communal, la commission des finances a émis deux demandes particulières. La première, déjà formulée l'année passée, est d'organiser au minimum une fois par année une séance commune COGEST/COFIN, sous l'égide du Bureau du Conseil, avec les délégués de notre Commune à l'ASR (y compris le municipal responsable), voire avec les présidents de groupe, en particulier avant l'approbation des comptes et du budget de l'ASR. Rien n'a été fait l'année dernière, les dépenses, qui sont liées et sur lesquelles nous n'avons que peu d'influence, augmentent chaque année sans qu'on ait d'explications, raison pour laquelle il demande à la Municipalité de veiller à l'organisation de cette réunion. La 2<sup>ème</sup> demande concerne une présentation du réseau LAC, cas échéant avec la COGEST, afin de tenter de comprendre son fonctionnement, qui paraît extrêmement flou, ses processus décisionnels et les conséquences financières qui en découlent pour la commune. Il insiste pour que ces demandes de la commission des finances soient respectées en 2023.

Il revient ensuite sur le crédit accordé pour la rénovation et l'assainissement énergétique et technique des immeubles communaux. On doit effectivement investir, mais la procédure choisie est assez particulière. Gérer autant de projets d'assainissement implique d'avoir le personnel nécessaire pour assumer ces dossiers et il ne se dit pas certain que c'est le cas actuellement. L'acceptation de ce crédit-cadre doit donc s'accompagner de l'engagement de gens qualifiés ou de mandats spécifiques confiés à des spécialistes externes pour pouvoir mener correctement ces travaux et dépenser les sous communaux. Autre remarque : quand on rénove un bâtiment, on a habituellement un préavis par projet. On nous dit que les demandes de crédit pour les travaux de rénovation et d'assainissement du patrimoine administratif et scolaire feront l'objet de préavis ad hoc. Il souhaite qu'il en soit de même pour chaque projet d'assainissement du patrimoine financier des immeubles.

M. R. Urech remarque qu'habituellement un rapport de commission se termine par des conclusions, en général structurées toujours de la même manière (introduction, résultat du vote, proposition de décision). Dans le préavis relatif à la rénovation et l'assainissement énergétique et technique des immeubles communaux, le texte introductif des conclusions n'a pas été lu. Or, celui-ci mentionne que la commission unanime propose de voter les conclusions *telles qu'amendées*. Est-ce un problème de copier-coller ou un amendement que le Président n'a pas mis au vote ?

M. D. Vaucoret, président de la commission, confirme que c'est effectivement une erreur de copier-coller et que la commission n'a pas proposé d'amendement.

M. J.-Y. Schmidhauser donne des nouvelles concernant le projet des Jardins de la Paix à l'avenue de Perrausaz. Les bâtiments sont pratiquement terminés, ils seront livrés en juin 2023. Avec les subventions uniquement cantonales, les loyers qui seront pratiqués pour les futurs appartements, qui vont de 1,5 à 5,5 pièces, se situeront entre fr. 500.-- et env. fr. 2'100.--. Cela démontre bien le caractère extrêmement intéressant et performant de ce type de partenariat public-privé, à savoir une commune qui met à disposition un terrain et qui obtient un revenu par ce droit de superficie, et une coopérative qui poursuit un intérêt public et qui construit. Cela permet de mettre sur le marché des logements neufs accessibles à toute la population. Les logements ne sont pas encore loués, mais on peut déjà dire que cette opération est un succès. Il espère évidemment que d'autres projets de même type pourront voir le jour dans l'intérêt de la population.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 19h55 en souhaitant à toutes et tous de bonnes Fêtes. La séance est suivie du repas de fin d'année.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président



José Espinosa



La Secrétaire



Carole Dind